

SÉANCE DU 22 MAI 2019

19-05-150

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 16 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf le 22 mai à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Noureddine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère Municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absent excusé :

Alain HERAUD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Régis GRELOT (pouvoir à Philippe BUISSON), Omar N'FATI (pouvoir à Annie POUZARGUE), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT), Rodolphe GUYOT (pouvoir à Christophe DARDENNE)

Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance

VOIRIE – CIRCULATION

AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE FOCH-RÉALISATION DE TRAVAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC DÉPARTEMENTAL – CONVENTION DE DÉLÉGATION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE À LA COMMUNE

La commune de Libourne va procéder à la création de trois plateaux surélevés aux intersections de la route départementale et de voies communales en agglomération sur la RD 910 E4 aux PR 0+600 ; PR0+1035 et PR 0+1200 Avenue Foch

Une convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage doit être établie entre le conseil départemental et la commune de Libourne.

Cette convention a pour objet de définir les modalités administratives, techniques et financières de cette opération.

Dans le cadre de l'opération, le Conseil Départemental s'engage à financer les travaux lui revenant par le biais d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de 43 200 € HT. Les travaux financés par le département concerne la réfection de 1600 m² de la chaussée en enrobés.

La participation sera versée sous la forme suivante :

- 50% de la participation au vu de l'ordre de service de commencement des travaux
- Solde final versé sur présentation du décompte général et de l'état du solde du marché

Envoyé en préfecture le 28/05/2019
Reçu en préfecture le 28/05/2019
Affiché le 
ID : 033-213302433-20190522-DELIB19_05_150-DE

Vu l'avis de la commission finances en date du 20 mai 2019,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention entre le Conseil Départemental et la commune de Libourne.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

28 mai 2019

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne